

<b>Règlement du JEU CONCOURS « CALENDRIER DE L'AVENT »</b> Du 1er au 24 décembre
---

### **Article I : Organisation**

La société Etablissements Darty et Fils, au capital de 23 470 382 euros, immatriculée au R.C.S Créteil sous le numéro 542 086 616 ayant son siège social Zac Port d'Ivry, 9 rue des Bateaux Lavois à 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise sur internet un jeu gratuit par tirage au sort intitulé « CALENDRIER DE L'AVENT » (ci-après le « Jeu »). Ce Jeu est accessible uniquement sur Internet.

### **Article II : Durée du Jeu et Accès**

#### 1. Durée du jeu

Le Jeu débute le 01/12/2022 à 07h00 et prend fin le 24/12/2022 à 23h45 (date de connexion depuis la France métropolitaine faisant foi).

Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

#### 2. Accès

La participation à ce Jeu, non soumise à condition d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »).

La participation au Jeu est limitée à une participation par jour par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable.)

Les participations multiples pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **Article III : Modalités de participation au Jeu**

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. Le participant ayant un abonnement Darty Max actif double ses chances de gagner en renseignant les 5 derniers chiffres de son numéro de contrat dans le formulaire d'inscription.

#### Déroulement du jeu :

- **Etape 1** : Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le lien <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty>, accessible sur darty.com, dans les communications digitales et en affichage en magasin via un QR code.

Le Participant pourra aussi accéder au jeu via l'un des liens suivant selon le jour du calendrier de l'avent :

- Jour 1 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour1>
- Jour 2 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour2>
- Jour 3 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour3>
- Jour 4 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour4>
- Jour 5 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour5>
- Jour 6 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour6>
- Jour 7 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour7>
- Jour 8 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour8>
- Jour 9 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour9>
- Jour 10 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour10>

- Jour 11 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour11>
- Jour 12 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour12>
- Jour 13 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour13>
- Jour 14 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour14>
- Jour 15 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour15>
- Jour 16 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour16>
- Jour 17 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour17>
- Jour 18 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour18>
- Jour 19 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour19>
- Jour 20 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour20>
- Jour 21 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour21>
- Jour 22 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour22>
- Jour 23 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour23>
- Jour 24 : <https://social-sb.com/zn/calendrier-de-l-avent-jour24>

- **Etape 2** : Accepter ou refuser les données de consentement
- **Etape 3** : Accepter le règlement du jeu.
- **Etape 4** : Renseigner son email, son nom et prénom
- **Etape 5** : Saisir les 5 derniers chiffres de son contrat Darty Max si nécessaire.

#### **Article IV : Dotation**

Le Jeu est doté des dotations suivantes :

##### Jeudi 1er décembre

- 3 aspirateurs avec sac Miele NEW COMPLETE C3 SILENCE HARDFLOOR reconditionnés d'une valeur unitaire de 299,99€
- 10 aspirateurs sans sac Rowenta RO4825EA reconditionnés d'une valeur unitaire de 129,99€

##### Vendredi 2 décembre

- 1 sèche-linge Thomson THTD80WH reconditionné d'une valeur de 358,99€
- 15 lots de 4 balles de séchage Spring d'une valeur unitaire de 14,90€

##### Samedi 3 décembre

- 1 machine à café Delonghi Dedicca EC695.M Choix Durable d'une valeur de 269,99€
- 10 machines à café Espresso Krups reconditionnés d'une valeur unitaire de 99,99€

##### Dimanche 4 décembre

- 1 Smartbox Rendez-Vous Gastronomique d'une valeur unitaire de 119,90€
- 3 cartes cadeaux Darty d'une valeur unitaire de 100€

##### Lundi 5 décembre

- 1 robot pâtissier Kenwood PROSPERO KHC291.H0SI Choix Durable d'une valeur unitaire de 234,99€
- 1 presse-agrumes Smeg CJF01BLEU Choix Durable d'une valeur unitaire de 179,99€
- 10 coffrets trio Beaudy d'une valeur unitaire de 29,90€

##### Mardi 6 décembre

- 1 cave à vin Tecnolec TCAV28 reconditionnée d'une valeur de 148,99€
- 1 Smartbox Dîner accords mets et vins d'une valeur de 129,90€

##### Mercredi 7 décembre

- 2 robots multifonction Magimix 18371F CS 3200 XL CHROME MAT Choix Durable d'une valeur unitaire de 329,99€
- 10 autocuiseurs Seb reconditionnés d'une valeur unitaire de 129,99€

#### Jeudi 8 décembre

- 1 lave-linge Samsung WW90T654DLH reconditionné d'une valeur unitaire de 661,99€
- 15 kits soin du linge Spring d'une valeur unitaire de 19,90€

#### Vendredi 9 décembre

- 10 fers à repasser Calor EASYGLISS 2500 W FV5718C0 reconditionnés d'une valeur unitaire de 42,99€

#### Samedi 10 décembre

- 1 Wonderbox Mille et une nuit d'exception d'une valeur unitaire de 199,90€
- 4 bouilloires Kitchenaid 5KEK1565HESD EDITION 100 ANS reconditionnées d'une valeur unitaire de 109,99€

#### Dimanche 11 décembre

- 1 Wonderbox Evasion Spa et Délices d'une valeur unitaire de 159,90€
- 10 machines à eau pétillante Sodastream d'une valeur unitaire de 109,99€

#### Lundi 12 décembre

- 1 grille-pain Smeg TSF01CHMEU OR MAT Choix Durable d'une valeur unitaire de 199,99€

#### Mardi 13 décembre

- 1 réfrigérateur congélateur LG 32LT340C reconditionné d'une valeur unitaire de 454,99€
- 5 bons d'achat Auchan d'une valeur unitaire de 50€
- 5 bons d'achat Carrefour d'une valeur unitaire de 50€
- 12 sprays nettoyant pour réfrigérateur WPRO FRI101 d'une valeur unitaire de 7,49€

#### Mercredi 14 décembre

- 2 friteuses Frifri F1905A reconditionnées d'une valeur unitaire de 69,99€

#### Jeudi 15 décembre

- 4 séjours à Center Parcs d'une valeur unitaire de 700€
- 1 purificateur d'air Philips AC3259/10 reconditionné d'une valeur unitaire de 164,99€

#### Vendredi 16 décembre

- 1 télévision LG 32LT340C reconditionnée d'une valeur unitaire de 217,99€

#### Samedi 17 décembre

- 5 iPad mini 5ème génération Apple 64GO GRIS SIDERA reconditionnés d'une valeur unitaire de 499,83€

#### Dimanche 18 décembre

- 2 appareils à fondue Tefal EF260512 COLORMANIA reconditionnés d'une valeur unitaire de 39,99€
- 2 appareils à raclette Proline RACPIER2 reconditionnés d'une valeur unitaire de 25,88€

#### Lundi 19 décembre

- 2 micro-ondes Proline GS200S INOX reconditionnés d'une valeur unitaire de 73,24€
- 15 sprays nettoyants Spring d'une valeur unitaire de 9,90€

#### Mardi 20 décembre

- 10 mijoteurs Moulinex COOKEO CE851A10 BLANC SILVER reconditionnés d'une valeur unitaire de 209,99€

#### Mercredi 21 décembre

- 1 plaque à induction De Dietrich reconditionnée d'une valeur unitaire de 383,99€
- 10 kits nettoyant vitro WPRO d'une valeur unitaire de 15,99€

#### Jeudi 22 décembre

- 1 lave-vaisselle Electrolux ESF9516LOX reconditionné d'une valeur unitaire de 527,99€

- 12 kits nettoyant et détartrant WPRO 3&1 X12 LL/LV d'une valeur unitaire de 12,99€
- 10 anti-calcaire magnétique WPRO MWC280 d'une valeur unitaire de 31,99€

#### Vendredi 23 décembre

- 1 baby-foot en bois Made in France René Pierre d'une valeur unitaire de 259,99€
- 5 bons d'achat Nature et Découvertes d'une valeur unitaire de 50€
- 5 bons d'achat Maisons du Monde d'une valeur unitaire de 50€
- 5 bons d'achat Ikea d'une valeur unitaire de 50€

#### Samedi 24 décembre

- 1 scooter électrique TYM' M d'une valeur unitaire de 3 099€
- 1 vélo électrique pliant Moma Bikes E-20.2, Aluminium, SHIMANO 7V, Bat. Ion Lithium 36V 16Ah d'une valeur unitaire de 1 500€
- 1 trotinette électrique Segway SEGWAY AY E22 reconditionnée d'une valeur unitaire de 247,99€
- 2 Week-ends de location de voiture chez Europcar d'une valeur unitaire de 182€
- 1 Smartbox Défi adrénaline d'une valeur unitaire de 184,90€
- 5 bons d'achat GO Sport d'une valeur unitaire de 50€
- 5 bons d'achat Decathlon d'une valeur unitaire de 50€
- 5 bons d'achat Adidas d'une valeur unitaire de 50€

Les dotations reconditionnées peuvent présenter des défauts esthétiques sans impact sur le bon fonctionnement de l'appareil. Les attributions des dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange.

Les Gagnants sont parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur dotation.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Les Gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèce de la dotation gagnée ou demander son échange contre toute autre dotation, tout autre bien ou service.

#### **Article V : Désignation des Gagnants et remise des gains**

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « Je participe » situé sur la page d'inscription.

Un tirage au sort quotidien à partir du 02/12/2022 à 11h désignera les gagnants de la veille. Pour les participants des vendredis et des samedis, la désignation des gagnants aura lieu le lundi. Les gagnants tirés au sort seront informés de leur gain par mail par la Société Organisatrice.

Dans le mail envoyé aux gagnants figurera un lien de collecte de coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) destiné à assurer la livraison des lots.

Le tirage au sort désignera sur la période 251 gagnants.

Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Les attributions des dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange.

Les Gagnants devront faire le nécessaire pour fournir à la Société Organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise du gain telles que précisées via l'email de confirmation du gain adressé aux Gagnants à l'issue de leur participation au Jeu et devra avoir respecté les conditions de validité du gain pour bénéficier de son lot. La réception des dotations interviendra sous un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu.

A défaut de réponse reçue par la Société Organisatrice de la part d'un Gagnant ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à son lot dans ledit délai, le lot sera perdu pour ce Gagnant et demeurera acquis à la Société Organisatrice.

A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés ni par e-mail ni par quelque autre moyen que ce soit.

#### **Article VI : Consultation du règlement**

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, via <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty>

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

#### **Article VII : Litiges et responsabilités**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : Darty service client « CALENDRIER DE L'AVENT » 9 rue des Bateaux-Lavoisirs – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant. Dans le cas où le Participant serait mineur, il est précisé que le mineur reste sous l'entière responsabilité de son/ses représentants légaux qui déchargent la Société Organisatrice de toute responsabilité concernant le mineur lors du Jeu.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

#### **Article VIII : Mise en garde**

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

#### **Article IX : Données personnelles - Informatique et Libertés**

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du jeu et du présent règlement et ne seront traitées par Darty ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu et d'expédition des dotations. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par DARTY pour vous envoyer des offres commerciales par email ou par sms.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des lots) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu, à l'exception des données des Gagnants qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition des dotations et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de 3 ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en écrivant par email à

l'adresse :[https://www.darty.com/espace\\_client/contact](https://www.darty.com/espace_client/contact). Il est possible de contacter le DPO de Darty à l'adresse [dpo@fnacdarty.com](mailto:dpo@fnacdarty.com) pour toute question concernant les modalités de traitement des données.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### **Article X : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

#### **Article XII : Litige**

Les Participants sont soumis aux lois et réglementations françaises applicables aux jeux et concours.

En cas de litige, les Participants et la Société Organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les parties signent un accord transactionnel.

A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry, le 15/11/2022